

SOMMAIRE

1 PRESENTATION	2
2 MEMBRES ET FONCTIONNEMENT	2
3 ACTIVITÉS PÉRIODE 2023 – 2024	3
4 RÉSULTATS PÉRIODE 2023 – 2024	4
5 AVANCÉS 2023-2024	5
6 ANALYSE ET RECOMMANDATION AU CD ET À L'AG	5

1 PRÉSENTATION

- Ce document est le Rapport annuel d'activités du Comité des Normes et Procédures (CNP) de SPP Global pour la période du 28 juillet 2023 au 10 septembre 2024.
- Ce rapport a été approuvé par les membres du Comité des Normes et Procédures.

2 MEMBRES ET FONCTIONNEMENT

- La composition actuelle du Comité des Normes et Procédures, suite aux votes qui ont eu lieu après la X Assemblée Générale de SPP Global et aux mises à jour, est comme suit :

#	NOM	POSTE	SECTEUR REPRÉSENTÉ	REPRÉSENTATION - PRODUIT(S)	ORGANISATION	PAYS	DÉBUT DE MANDAT	FIN DE MANDAT	No. MANDAT
1	Silvia Herrera Hernández	Présidente	OPP	Café	UE San Fernando	MX	2022-01-14	2024-09-12	1
2	Dépourvu	Viceprésident	OPP	-	-	-	-	-	-
3	Luis Ruiz Diaz	Premier Membre	OPP	Sucre complet de canne & sucre	MANDUVIRÁ	PY	2022-01-14	2024-09-12	2
4	Souleymane Konate	Deuxième Membre	OPP	Fruits	Coopake	BF	2022-01-14	2024-09-12	1
5	Dépourvu	Troisième Membre	OPP	-	-	-	-	-	-
6	Dépourvu	Membre	Acheteurs Finaux	-	-	-	-	-	-
7	Dépourvu	Membre	Acheteurs Finaux	-	-	-	-	-	-
8	Dépourvu	Membre	Organisations Alliéées	-	-	-	-	-	-
9	Dépourvu	Observateur	Conseil d'Administration	-	-	-	-	-	-

- Javier Domínguez (Vice-Président), Nicolas Eberhart (Membre) et Diana Taipe (Membre) ont présenté leur démission volontaire le 27 mars 2024 en évoquant une faible légitimité du Conseil d'Administration de SPP Global suite à la démission de plusieurs de ses membres.
- Ernest Ndumuraro (membre) a présenté sa démission le 14 mai 2024 en raison de sa position concernant les questions de gouvernance de SPP.
- Le 29 juillet 2024, La Siembra, Acheteur 'inactif' du Canada, a notifié sa démission en tant qu'Associé SPP faute de personnel disponible pour participer aux comités de SPP Global, et de ce fait M. Thomas Hanlon (Membre), représentant de La Siembra, ne fait plus partie du Comité des Normes et Procédures.

- Conformément au Règlement Intérieur de SPP Global, les postes vacants sont restés « dépourvus » car l'AG ordinaire de cette année prévoit des élections ordinaires pour renouveler les organes de gouvernance de SPP Global. Le Règlement Intérieur de SPP Global stipule que :
« Aucun processus électoral ne doit être engagé moins d'un an avant la prochaine Assemblée où auront lieu des élections ordinaires. »
- Au cours de ce mandat du Comité des Normes et Procédures (2022-2024), 19 réunions ont eu lieu où la participation des membres, pendant leur temps en poste, a été supérieure à 65% dans la plupart des cas :

Nom	% de présence par rapport au total des réunions.	Nombre total de réunions en poste	% d'assiduité en poste
Silvia Herrera Hernández	95	19	95
Javier Domínguez Arbildo	63	15	80
Miriam Elizabeth Pérez Zelaya	26	7	71
Luis Ruiz Díaz	84	19	84
Souleymane Konate	32	19	32
Serge Marohavana	0	7	0
Nicolas Eberhart	74	16	88
Tom Hanlon-Wilde	63	18	67
Diana Taipe	63	15	80
Ernest Ndimuraro	26	17	29
César Paz	21	15	27

3 ACTIVITÉS PÉRIODE 2023 – 2024

- Réunion ordinaire du CNP le 9 novembre 2023.
- Réunion ordinaire du CNP le 8 février 2024.
- Réunion ordinaire du CNP le 11 avril 2024.
- Réunion ordinaire du CNP le 25 avril 2024.
- Réunion ordinaire du CNP le 13 juin 2024.
- Réunion ordinaire du CNP le 15 août 2024.

4 RÉSULTATS PÉRIODE 2023 – 2024

- Développement, analyse et approbation de la proposition à soumettre à la 2ème Assemblée Générale Extraordinaire SPP pour générer une nouvelle catégorie d'acteurs au sein du Système SPP appelée

« Distributeurs de Matière Première (DMP) » qui comprend les Intermédiaires qui ne répondent pas à notre définition d'Acheteur Final SPP (vu qu'ils n'ont pas de marque de produits finis) et qui souhaitent faciliter l'adhésion à SPP de Petits Acheteurs.

2. Le Comité des Normes et Procédures a développé, analysé et approuvé la mise à jour de divers documents du Système SPP à partir des accords de la XIIe Assemblée Générale et de la 2ème Assemblée Générale Extraordinaire SPP :

Accord	Documents mis à jour	Date de publication
Approbation du Chapitre Environnemental SPP	<ul style="list-style-type: none"> • Norme Générale SPP • Procédure Générale de Certification • Procédure Générale d'Enregistrement • Règlement Général d'Application du Système 	2024-08-09
Approbation de la nouvelle catégorie « Distributeurs de matières premières »	<ul style="list-style-type: none"> • Glossaire • Norme Générale • Règlement d'application du système • Réglementation des Coûts • Procédure Générale d'Enregistrement • Procédure pour les petits acheteurs 	2024-08-09
Approbation de la Procédure pour l'Approbation de normes à caractère stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure Générale de Normes et Procédures 	

3. En vue de notre engagement vis-à-vis de l'Amélioration Continue des lignes directrices du Système SPP, le Comité des Normes et Procédures a approuvé des modifications aux documents suivants :

Document	Motifs
Procédure Générale de Certification	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la possibilité aux Organisations de Petits Producteurs ayant réalisé une faible valeur de vente (ne dépassant pas les \$150,000.00 USD) au cours de l'année écoulée d'opter pour une Évaluation Complète à Distance pour renouveler leur certificat. • Clarifier la responsabilité des Organismes de Certification et des Organisations de Petits Producteurs en ce qui concerne le paiement de l'Adhésion Annuelle SPP.
Procédure Générale d'Enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la responsabilité des Organismes de Certification et des entreprises en ce qui concerne le paiement de l'Adhésion Annuelle SPP.
Procédure d'Enregistrement des Petits Acheteurs SPP	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux observations faites par divers Acheteurs et SPP France sur le processus d'évaluation annuelle des Petits Acheteurs.

4. En ce qui concerne les prix, le Comité des Normes et Procédures a fait avancer le Projet visant à mettre à jour les Prix SPP de Banane. La publication et l'entrée en vigueur des prix provisoires pour le 1er octobre 2024 ont été approuvées.

5 AVANCÉS 2023-2024

1. Le comité a approuvé le début de l'élaboration d'une « Procédure d'évaluation accélérée » à destination des acteurs qui ont un certificat de commerce équitable autre que SPP et qui manifestent un vif intérêt à adhérer au réseau SPP Global. Les 191 critères de la Norme Générale SPP ont été comparés, les critères qui ne sont pas couverts par les réglementations d'autres labels de Commerce Équitable ont été identifiés. On a identifié les critères des autres certifications qui sont équivalents aux critères SPP ; un ajustement des prix de la certification SPP sera donc mis en place pour réduire les coûts compte tenu des critères équivalents qui ne devront pas être évalués lors des contrôles SPP. La présentation du premier brouillon de la nouvelle procédure est prévue pour novembre 2024.
2. Le chemin critique pour l'analyse des tarifs pour l'évaluation SPP pratiqués par les différents organismes de certification au fil des ans et une comparaison avec les coûts d'autres labels de commerce équitable ont été approuvés. La collecte d'informations auprès des organisations de petits producteurs et des organismes de certification a commencé. La présentation des résultats et de la conclusion est prévue pour novembre 2024.
3. Suite à la demande de quelques Organisations de Petits Producteurs et Acheteurs Finaux, un chemin critique pour la mise à jour du Prix Durable Minimum de la Mangue a été approuvé pour entrer en vigueur en mars 2025. Une réunion a eu lieu avec le Groupe de Travail filière Mangue et deux Ateliers de Formulaires des Coûts avec des Organisations de Petits Producteurs de Mangue ont eu lieu.
4. Faisant suite à la Phase I et à la Phase II du projet pour la définition du Prix Durable Minimum du Café, le Comité des Normes et Procédures a approuvé la mise en oeuvre de la Phase III pour définir un Prix SPP qui entrera en vigueur en 2026.
5. La nécessité d'homologuer les produits spécifiques de la Liste de Prix SPP en termes de matières premières et d'inclure des annexes qui déterminent l'utilisation de matières premières dans les sous-produits a été déterminée pour faciliter le calcul des frais d'utilisation SPP.
6. Le comité est convenu de la nécessité de développer un système de Pénalités et/ou de Récompenses, lié au respect du cadre réglementaire SPP. Ceci en raison, entre autres, des questions abordées lors de l'Assemblée générale sur le respect non seulement de ce cadre, mais des critères de participation spécifiés dans le règlement intérieur

6 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS AU CD ET À L'AG

1. La participation des Acteurs SPP aux processus de prise de décision, aux processus de consultation et aux exercices volontaires tels que le calcul des coûts de production, les convocations aux Groupes de Travail, out encore la mise à jour des leurs coordonnées est considérée comme étant toujours faible.
2. Il est recommandé de donner au CNP une autonomie de prise de décision en cas d'absence de participation opportune des acteurs concernés sur la base d'une procédure à développer. Par exemple, les Acteurs SPP du Groupe de Travail sur la Banane n'ont pas répondu à la demande de compléter l'étude des coûts de la banane, malgré le fait que la mise à jour du Prix Durable Minimum de la Banane ait été considéré comme un sujet prioritaire par le Comité des Normes et Procédures, le prix SPP étant inférieur au prix minimum des autres labels de commerce équitable.

3. En outre, concernant le développement du système de pénalités et/ou de récompense, il est recommandé de prendre en compte le manque de participation des OPP aux projets normatifs, ce qui réduit la qualité du travail qui cherche justement à servir les intérêts de ces producteurs. Il est proposé d'envisager un certain niveau de participation obligatoire à ces processus de prise de décision.
4. Le Comité des Normes et Procédures réproouve et regrette profondément la tentative évidente de désarticuler le Conseil d'Administration et le Comité des Normes et Procédures de SPP Global à travers une campagne organisée de démissions du Conseil d'Administration et du Comité des Normes et Procédures. Dans le cas du CNP, pour le cycle précédent, on travaillait de manière constructive, comme vous pouvez le constater dans notre rapport précédent. Un haut niveau de consensus avait été atteint, malgré de fortes différences de point de vue, par exemple en ce qui concerne le prix du café et même en ce qui concerne la nouvelle norme environnementale. Juste avant la campagne de démissions susmentionnée, le CNP avait même réussi - après un processus de discussion complexe - un consensus historique concernant la création d'une nouvelle catégorie d'Acheteurs SPP : les DMP, Distributeurs de Matières Premières, qui a déjà été ratifiée à l'Assemblée Générale. La démission des membres du CNP est survenue de manière inexplicable, sans aucun argument sur le fonctionnement du CNP lui-même. L'intention soudaine apparente de faire écrouler les organes de gouvernance de SPP à travers ces démissions nous a conduit à une crise interne profonde au sein de SPP, ce qui a réduit l'efficacité du travail et n'a abouti qu'à l'élection anticipée - d'un mois - des nouveaux membres des différents comités.
5. Nous incitons les Associés de SPP Global à s'unir pour empêcher que SPP continue d'être pris d'otage à cause de comportements qui cherchent à imposer des idées et qui font appel à la manipulation de l'information et des relations de loyauté pour la prise de décisions au profit d'intérêts et d'opinions particuliers. À tout moment, les dirigeants de SPP Global doivent donner la priorité au bien-être de l'ensemble des producteurs des organisations qui composent SPP. Il est impératif de reprendre le chemin d'un travail constructif au profit de SPP, en favorisant les consensus malgré les différences de forme de travail, comme cela avait été fait jusqu'ici.
6. SPP nécessite un travail continu en faveur des producteurs et pour cela une prise de décision appropriée par les organes directeurs de SPP est nécessaire afin d'assurer un bon fonctionnement et une réponse opportune aux besoins des organisations de petits producteurs et des entreprises SPP. C'est pourquoi nous, les membres toujours en poste, avons été cohérents avec le mandat que nous a conféré l'Assemblée générale et, dans la mesure du possible, nous avons fait avancer les différents projets normatifs et de certification urgents pour répondre aux intérêts des organisations de petits producteurs comme elles-mêmes le demandent.
7. Nous lançons un appel pour qu'il soit prévu dans nos règlements qu'en cas de non-conformité des membres du CNP, ou d'autres organes de gouvernance de SPP, des mécanismes alternatifs soient mis en place pour la résolution des problèmes plutôt que la démission, car la démission implique un manque de responsabilité en ce qui concerne le mandat conféré par les membres de l'Assemblée Générale de SPP Global. Un SPP inopérant, qui ne répond pas aux besoins des familles de producteurs de la manière la plus opportune possible, serait contraire aux principes et aux motivations qui ont donné naissance à notre importante organisation, unique en son genre.
8. Enfin, nous invitons les nouveaux membres qui seront élus par la XIIIème Assemblée Générale à assumer l'entière responsabilité des activités que le Comité des Normes et Procédures demande toujours au profit des producteurs et du SPP, et à respecter à tout moment le mandat de l'Assemblée et à ne pas laisser tomber leurs collègues et leurs fonctions.